

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2023**

Salle du conseil

Procès-verbal

Date de convocation : 2 février 2023

Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, Adjoints ; Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS, Laurent BOSSOREIL.

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Intervention de Mme Natasha POUPET-BOURDOULEIX et Mr Xavier TESTARD, conseillers départementaux. Ce temps a été l'occasion pour les conseillers de présenter leurs missions respectives au sein du département. Le département intervient dans les domaines essentiels de la vie quotidienne de chacun.

- ♦ Solidarité et action sociale
- ♦ Education et collèges
- ♦ Routes départementales
- ♦ Habitat et logement
- ♦ Développement des territoires
- ♦ Culture et patrimoine
- ♦ Environnement et développement durable
- ♦ Sport

1) Vote des subventions communales 2023 : Monsieur le maire a rappelé lors de la réunion avec les associations du vendredi 3 février, que les subventions sont attribuées pour venir en aide aux associations en difficultés ou pour soutenir un projet.

Sur la proposition de la commission sports loisirs les sommes suivantes ont été attribuées :

Associations Montéglesiennes	Montant attribué
A.P.E.L	2 797,00 €
Amicale St Joseph	456.56 €
L'Âge Heureux	650,00 €
Familles Rurales	600,00 €
Foyer des jeunes	100,00 €
GDON	700,00 €
Maison des Lucioles	1 800,00 €
Montilliers Patrimoine	500,00 €
ESM	4 032,00 €
Sports loisirs pétanque	200,00 €
Sports loisirs palets	200,00 €
Rev'Arts	500,00 €
Scrabble aux mille mots	500,00 €
Les vieux tracteurs du Lys	500,00 €

La subvention accordée à l'E.S.M correspond à 12 €/licencié. Le montant global de 4 032 € sera attribué à la location des modulaires pendant la période des travaux de réaménagement des anciens vestiaires en club house.

Pour les demandes de subventions des associations extérieures de la commune, un dossier complet sera demandé à partir de l'année prochaine.

Associations hors-communes	Montant attribué
A.D.M.R. du Vihierois	426,00 €
Assistance Alcool	105,00 €
F.N.A.T.H	70,00 €
France Alzheimer	70,00 €
AFSEP - Sclérose en plaque	70,00 €
Collège St jean Vihiers	897,00 €
Associations sportives	8€/licencié de la commune
Écoles et Chambres des métiers	8€/élève de la commune

2) **Nouvel estimatif des travaux d'aménagement de la traversée du bourg**, le conseil après avoir délibéré approuve la modification concernant les travaux d'aménagement pour un nouveau montant global de 571 609, 50 € H.T et il décide également de lancer l'appel d'offres.

3) **Convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière**, il est nécessaire de passer une convention avec le Département de Maine-et-Loire afin de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements. Le conseil autorise monsieur le maire à signer la convention établie pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction.

4) **Groupement de commande pour l'Acquisition d'un logiciel de gestion des autorisations de voirie**, L'Agglomération du Choletais propose un logiciel en commun pour la gestion des autorisations de voirie en vue de bénéficier d'éventuelles économies du marché correspondant. Le conseil approuve les termes de la convention.

5) **Réaménagement des anciens vestiaires et salle de réception en club house**, le conseil municipal sollicite un fonds de concours de ruralité de l'Agglomération du Choletais d'un montant de 20 000,00 €. Le conseil approuve le plan de financement prévisionnel et autorise monsieur le maire à signer les documents.

6) **Bornage Terrain lotissement le Lys**, une régularisation d'environ 12 m²a été apportée à la vente concernant le terrain de Mr Drilleau à la commune. Le conseil valide ce nouveau découpage de terrain.

7) **Montilliers Patrimoine / Projet Pupitres avec QR Code** : le conseil valide le projet proposé par Montilliers Patrimoine et valide le devis de 9 495.60 €.

8) **Un Défibrillateur sera installé au stade**. Le devis est validé pour un montant de 2257, 80 €.

9) **Mobiliers Urbains Agglomération du Choletais**, un panneau d'affichage sera installé pour permettre aux Montéglesiens d'être informés des actualités de l'Adc, ainsi qu'un nouvel abri bus.

Comptes rendus des commissions municipales

♦ **Voirie** : la fin des travaux de la rue du Lys est prévue la dernière semaine de février. Nous sommes en attente de devis pour sécuriser l'Impasse des Galauderies, suite à la rencontre avec les riverains.

♦ **Espaces Verts** : les devis concernant le fleurissement de la commune pour le printemps, et l'automne sont validés. En raison des travaux de la traversée du bourg, les jardinières de la RD748 (route d'Angers) ne seront pas fleuries au printemps.

Culture : Spectacle la Vieille Fille, le mardi 28 février à 20h à la Maison Commune de Loisirs le Lys. Billetterie auprès du Jardin de verre billetterie@jardindeverre.fr ou 02.41.65.13.58. Théâtre à partir de 10 ans/tarifs : 8€, 5€, 3€.

Cimetière : il faudra prévoir d'uniformiser le sable autour des monuments.

Ecole : rencontre de la commission Ecole avec l'OGEC, le jeudi 16 février à 20h

Finances : rencontre de la commission finances avec Mr LEMAGADOU, conseiller aux décideurs locaux, le 8 mars à 14h.

Affaires diverses :

▫ **Vestiaires Football** : des fissures importantes sont remarquées dans les nouveaux vestiaires une rencontre a eu lieu avec l'architecte, Mr GUINEBERTEAU. Ce dernier doit convoquer les entreprises concernées.

▫ **Permanence Montilliers** : sur rendez-vous de Mme La Députée Laetitia Saint Paul, de Mr Philippe Algoët se tiendra à la mairie de Montilliers le lundi 6 mars de 10h à 12.

▫ **Ecole St Louis St Joseph** : Portes Ouvertes de l'école le samedi 4 mars de 10h à 12h, avec visite de la cantine et de la périscolaire. Un atelier culinaire sera proposé aux participants.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 9 mars 2023 à 20h30.